Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 29 (2002)

Heft: 6

Artikel: Session spéciale : les assurés sur pied de guerre

Autor: Crivelli, Pablo

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-912975

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les assurés sur pied de guerre

La crise économique a mis en difficulté les caisses de retraite ayant investi en Bourse une partie des avoirs qui leur avaient été confiés. Le Conseil fédéral est intervenu en leur faveur, déclenchant la colère des assurés.

A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2003, le taux d'intérêt minimum sur les avoirs du deuxième pilier descendra de 4 à 3,25%. Tous les deux ans, le Conseil fédéral décidera, selon la situation économique, s'il veut l'augmenter ou le réduire. La décision du Conseil fédéral a été prise le 23 octobre passé, mais elle avait déjà été annoncée le 22 août, puis confirmée à la session spéciale des Chambres fédérales, les 26 septembre et 3 octobre.

Le fait qu'une pareille décision ait fait l'objet d'un débat ad hoc est symptomatique

du caractère controversé de la mesure. Les milieux désireux de provoquer ce débat public sont avant tout les partis de gauche, qui se sont fait les porte-paroles des milliers d'assurés descendus dans les rues après que le Conseil fédéral eut annoncé, début juillet 2002, son intention de réduire le taux d'intérêt. Cette décision inattendue avait alimenté les soupçons concernant la santé financière des compagnies d'assurance, accusées de toutes parts d'avoir gaspillé l'argent confié dans des opérations hasardeuses en Bourse. D'aucuns craignaient la réédition du «grounding» de Swissair, mais avec des conséquences sociales bien plus graves.

Ces soupçons ont été aussitôt démentis par les directeurs des grandes compagnies d'assurance, comme la Rentenalstalt/Swiss Life. Mais ceux-ci ont dû admettre être en difficulté: un rendement annuel de 4% n'est pas réaliste, affirment-ils, compte tenu de la baisse des indices boursiers depuis deux ans. La déception des assurés est compréhensible, surtout si le taux de rémunération devait s'immobiliser à 3,25%: leur retraite risquerait alors d'être plus «légère» que prévu.

Ceux qui seraient pénalisés seraient surtout les jeunes travailleurs.

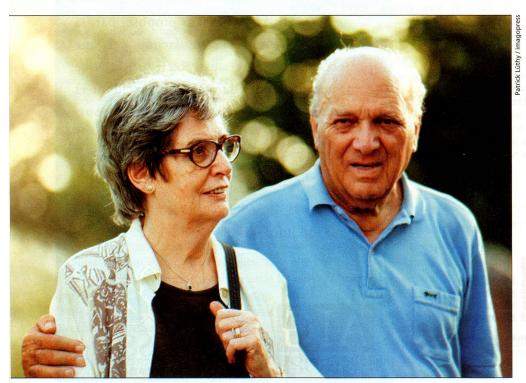
Les critiques se sont en outre concentrées sur le manque de transparence qui affecte la gestion des fonds du deuxième pilier, en particulier en ce qui concerne les bénéfices: on reproche aux assureurs d'avoir fait main basse sur les gains réalisés en période de haute conjoncture. D'où l'accusation portée contre le Conseil fédéral de s'être rendu complice d'un «vol des retraites» et d'avoir pris une décision hâtive, sans disposer de données fiables sur la situation financière des caisses de retraite.

Davantage de transparence

La session spéciale a permis de répondre partiellement à ces questions. Le Conseil fédéral a réaffirmé la justesse de son choix dans une passe économique délicate, surtout après avoir pris connaissance des données fournies par les assureurs. «Si le taux d'intérêt minimal n'est pas réduit, le deuxième pilier est en danger», déclare au Parlement la conseillère fédérale Ruth Dreifuss. D'où le caractère «urgent, précipité, et pour ainsi dire fébrile» de la décision du Conseil fédéral, admet-elle. Selon le gouvernement, il n'est cependant pas correct de parler de vol des retraites: 95% des bénéfices engrangés par les assureurs ont été reversés aux assurés. Le gouvernement et plusieurs parlementaires intervenus lors du débat reconnaissent toutefois le manque de transparence dans les comptes des assurances.

S'il y a un aspect positif à la crise, déclare-t-on, c'est bien le fait d'avoir mis le doigt sur la plaie. Les députés devraient profiter des événements pour ajouter à la révision de la loi sur la prévoyance professionnelle discutée actuellement au Conseil des Etats – des normes qui améliorent la transparence des caisses de retraite. De son côté, l'Office fédéral des assurances sociales procédera à un examen annuel de leur situation financière.

Pablo Crivelli



Les assurés d'un certain âge ne sont pas les seuls concernés.

Traduit de l'italien